

Jean Hudon
50 Chemin des Plateaux
L'Anse-Saint-jean, Qc
G0V 1J0

31 octobre 2011

M. Jean-Paul Théorêt
Président
Régie de l'énergie du Québec
800 Place Victoria
Montréal, Québec
H3C 1E8
secretariat@regie-energie.qc.ca

Cher M. Théorêt

Je tiens à ajouter ma voix à celle des intervenants actuels devant la Régie de l'énergie du Québec, relativement à l'étude de la Demande d'autorisation pour réaliser le projet lecture à distance - Phase 1 soumise par Hydro-Québec, afin de mettre un frein à cet envahissement électromagnétique de nos demeures qui, presque partout ailleurs en Amérique, a déclenché une levée de boucliers lorsque des milliers de personnes ont commencé à rapporter les nombreux problèmes de santé (1) occasionnés par une telle exposition continuelle aux radiofréquences néfastes émises par des compteurs du même type que ceux qu'Hydro-Québec veut déployer au Québec.

Ainsi que Mme Sharon Déoux vous l'a si bien exprimé dans sa lettre que vous avez mise en ligne sur votre site (http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/111/Documents/R-3770-2011-A-0019-OBSERV-AUTRE-2011_10_18.pdf), il est manifeste que le Code de sécurité 6, sur lequel Hydro-Québec s'appuie pour affirmer que les micro-ondes de type GSM émises par le compteur Landis+Gyr ne sont pas nocives pour la santé humaine, est absolument désuet à la lumière des plus récentes conclusions scientifiques (2) relativement aux effets non-thermiques des micro-ondes sur la santé humaine. Les conséquences de cette pollution électromagnétique sur les personnes qui, comme Mme Déoux, sont atteintes du Syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM) (3) ne peuvent être décemment ignorées.

Il est clair pour moi que de puissants lobbies, dont principalement celui de l'industrie de la téléphonie cellulaire, sont responsables du fait que Santé Canada n'a pas encore révisé ce code, car des milliards de dollars de profits sont en jeux si, comme d'autres l'ont déjà souligné, les normes sont resserrées, à l'instar de ce qui a été fait dans plusieurs pays européens, pour fait en sorte que le seuil d'exposition admissible soit, par exemple, 10,000 fois plus bas (3) qu'il ne l'est actuellement au Canada. Selon moi un tel réajustement par Santé Canada sur la nouvelle donne qu'impose la meilleure compréhension scientifique que nous avons

aujourd'hui de la réalité de ces effets non-thermiques ne saurait tarder. Le compteur Landis+Gyr doit donc impérativement s'y conformer dès maintenant, et Hydro-Québec doit faire la preuve que ce sera bien le cas si l'autorisation lui est donnée d'aller de l'avant avec son projet, à défaut de quoi la Régie se doit d'en tenir compte et de ne pas accorder pareille autorisation. Le faire tout de même équivaldrait à autoriser un constructeur automobile à vendre des voitures non équipées de ceintures de sécurité alors que les normes changent ailleurs dans le monde et qu'il est clair que le port de la ceinture deviendra bientôt obligatoire ici aussi.

En outre, ainsi que le démontre le récent sondage (5) réalisé par Léger Marketing à la demande du Syndicat des employé(e)s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, l'acceptabilité sociale de ces compteurs aux micro-ondes invasives et délétères est loin d'être acquise puisque 65% des répondants déclarent être en désaccord avec ce projet une fois informés des principaux arguments d'Hydro-Québec et du syndicat mentionné ci-dessus. Ce seul fait démontre l'opposition d'une large majorité de Québécois qui non seulement craignent que, sous le couvert de cette nouvelle technologie, Hydro-Québec cherche en fait à augmenter les revenus qu'elle tire de sa clientèle, ainsi que l'illustre la hausse marquée de la facture d'électricité survenue en Ontario (6) après l'installation de semblables compteurs, mais qui sont aussi résolument opposés à subir les risques d'une exposition incontrôlée et involontaire aux champs électromagnétiques émis par ces compteurs, une exposition à laquelle ils n'ont jamais donné leur consentement.

Comme plusieurs l'ont souligné dans le cadre du débat entourant la nocivité potentielle d'une constante exposition aux micro-ondes que la mode du sans fil a rendu omniprésentes, devant les indices de plus en plus préoccupants montrant qu'elles peuvent causer le cancer - ce que l'Organisation mondiale de la santé a récemment reconnu (7) - les autorités publiques ont désormais le devoir d'appliquer le Principe de précaution (8) et ne pas attendre plus longtemps qu'un lien direct de cause à effet soit scientifiquement établi pour démontrer hors de tout doute que ces micro-ondes peuvent bel et bien causer le cancer. C'est en vertu de ce Principe de précaution que la Régie de l'énergie doit exiger d'Hydro-Québec qu'elle certifie que le compteur Landis+Gyr peut être utilisé de telle manière que ce risque soit pratiquement éliminé, ce que permettrait un abaissement de leur puissance d'émission sous le seuil mentionné plus haut, et à défaut de pouvoir s'y conformer, de programmer ces compteurs pour que leur émetteur-récepteur ne se mette en marche qu'une seule fois par semaine, au lieu de plusieurs fois par jour, durant une période de la journée où les gens risquent moins d'être présents à leur demeure, comme l'après-midi, ce qui serait à mon humble avis un compromis acceptable.

Un point qu'il me semble important de souligner ici est que la Régie de l'énergie ne devrait pas se fier aux seules assurances données par Hydro-Québec que l'intensité des émissions de radiofréquences de ces compteurs sera bien en deçà du seuil autorisé par le Code de sécurité 6. Ainsi que le Mémoire de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO) le signalait (9), l'effet cumulé de l'ensemble des réseaux existant ainsi que le cumul de l'émission des compteurs voisins risque fort de dépasser la limite préconisée par Santé Canada - une limite (Le Code de sécurité 6) qui est elle-même excessivement élevée. Il m'apparaît évident qu'Hydro-Québec cherche à minimiser, voire à camoufler les risques réels associés à l'ajout au Québec, particulièrement en milieu urbain densément habité, de 3 750 000 nouvelles sources de pollution électromagnétique. Comme dans la métaphore où il est question d'un crapaud qui ne réalise pas le danger qu'il court de mourir ébouillanté alors qu'il se trouve dans un chaudron d'eau dont la température augmente graduellement, la population québécoise subit depuis des années une augmentation incessante de la pollution électromagnétique ambiante, également appelée « électrosmog », résultant de la multiplication effrénée des nouvelles sources d'émissions d'ondes électromagnétiques.

L'installation de tels compteurs, parfois à très courte distance du lit où dorment des personnes à l'état de santé déficiente, des femmes enceintes et de jeunes enfants qui tous sont beaucoup plus vulnérables aux effets non-thermiques des micro-ondes, constitue une agression encore plus révoltante que ne l'est le rejet de la fumée secondaire d'une cigarette, un acte aujourd'hui vivement réprouvé. Il n'est pas étonnant que la population québécoise s'oppose de manière aussi viscérale à la proposition d'Hydro-Québec d'ajouter l'équivalent d'une mini-antenne de relais de téléphonie cellulaire sur ou dans nos demeures qui sont censées

constituer un refuge inviolable contre les menaces « extérieures ». Cette comparaison avec les antennes de téléphonie cellulaire prend tout son sens lorsque l'on sait que, en milieu rural où les résidences sont souvent fort éloignées les unes des autres, l'émetteur-récepteur dont est doté chaque compteur Landis+Gyr, a une portée d'au moins 2,5 kilomètres.

De nombreux autres motifs de craindre les conséquences de cette nouvelle technologie méritent également d'être soumis à votre attention. Ainsi, après l'installation de semblables dispositifs ailleurs en Amérique du Nord, on a rapporté l'observation d'interférences avec le bon fonctionnement d'émetteurs WiFi résidentiels, d'ordinateurs et d'imprimantes sans fil. Des accès non autorisés à des informations confidentielles par l'interception d'informations personnelles ont été également rapportés, tout comme de nombreux cas de facturation excessive et des feux de nature électrique. (10) De nombreuses études scientifiques ont établi un lien entre les micro-ondes et des effets sur les abeilles dont on a observé la disparition de colonies entières. C'est en fait l'ensemble de la nature qui en est gravement affectée. (11)

Il y a tout lieu par conséquent de faire preuve de la plus grande prudence avant de songer à autoriser un tel assaut électromagnétique dans l'ensemble du Québec. Comme en tant d'autres domaines, le Québec pourrait fort bien se distinguer en choisissant d'attendre encore quelques années avant d'emprunter cette voie, s'assurant ainsi de le faire en toute connaissance de cause et avec la certitude que l'inocuité de la technologie utilisée a été parfaitement démontrée, ce qui est loin d'être le cas en ce moment. L'exemple de la mairie de Paris qui, devant le refus des opérateurs de téléphonie cellulaire d'abaisser le seuil maximum d'émission d'ondes électromagnétiques auxquelles sont exposés les riverains des antennes de cellulaire, menace de démonter les 186 antennes-relais installées sur les bâtiments municipaux (12) montre bien que les risques liés à la « magie » du sans fil ont atteint des seuils intolérables et qu'il est grand temps d'agir avant de subir le triste sort du crapaud de la fameuse métaphore mentionnées plus haut.

Quand on considère les longues et coûteuses études d'impacts sur l'environnement que l'on exige d'Hydro-Québec avant d'autoriser la construction d'un nouveau barrage, n'y aurait-il pas lieu d'exiger au minimum d'Hydro-Québec de faire mener une rigoureuse étude d'impacts sur la santé humaine et sur l'environnement avant de l'autoriser à aller de l'avant avec ce projet ? Quand on considère qu'aucune consultation publique n'a été menée par Hydro-Québec afin de s'assurer d'avoir le consentement d'une vaste majorité de la population québécoise avant d'installer tout cet attirail électronique sur chacune de nos demeures, n'y aurait-il pas lieu d'exiger au minimum d'Hydro-Québec de se livrer à un tel exercice avant de l'autoriser à aller de l'avant avec ce projet ?

Je sais bien que la ligne de conduite que la Régie de l'énergie a adoptée en cette matière fait en sorte que seuls les aspects économiques et financiers de ce projet sont soumis à son examen. Une directive en ce sens a-t-elle été donnée par le bureau du premier ministre du Québec ? Bien sûr on ne le saura jamais. On me pardonnera, je l'espère, de soulever cette hypothèse, mais quand on sait que dès 2008 le premier ministre Jean Charest pressait Hydro-Québec de se lancer dans cette voie, on pourra facilement comprendre qu'une telle possibilité soit évoquée.

Il est certain que ce que de nombreuses personnes, qui, comme moi, sont gravement préoccupées par l'effet cumulatif à long terme de la pollution électromagnétique sur la santé humaine, demandent à la Régie de l'énergie de considérer dans son analyse de l'acceptabilité de cette demande d'Hydro-Québec la met peut-être dans une position inconfortable.

Malgré les nombreux indices alarmants indiquant que l'ajout d'une nouvelle source considérable et constante de radiofréquences potentiellement cancérogènes à proximité immédiate de nos lieux de vie à tous - ce qui bien sûr inclut vos propres familles - mettant ainsi en péril la santé et la qualité de vie des êtres qui nous sont chers, et les nôtres bien évidemment, tout cela afin de permettre à Hydro-Québec de faire de prétendues économies et de nous facturer au tarif Heure Juste, il n'en reste pas moins que la Régie de l'énergie serait ainsi la première instance réglementaire à se mouiller dans le débat entourant ces risques présumés, mettant ainsi en jeu sa crédibilité, du moins du point de vue de ceux qui s'obstinent, par intérêt personnel ou politique, à vouloir ignorer tous ces indices alarmants. Pourtant, n'est-il pas du ressort de la Régie de

l'énergie de jouer le rôle de chien de garde et d'avertir l'ensemble de la société québécoise lorsqu'elle a des motifs suffisants de croire qu'un projet soumis par Hydro-Québec, ou par toute autre entreprise dont la surveillance des activités relève de la compétence de la Régie, risque d'avoir des conséquences économiques et humaines inacceptables ? Cela me semble évident, sinon à quoi servirait la Régie ?

D'autre part, à la lumière du récent sondage mentionné plus haut, établissant que 65% de la population est en désaccord avec ce projet d'Hydro-Québec, il me semble qu'en réalité la crédibilité de la Régie serait rehaussée dans l'opinion publique québécoise si elle assumait ses responsabilités et imposait à Hydro-Québec de respecter scrupuleusement le principe de précaution, et prenait toutes les mesures nécessaires pour éviter d'exposer la population à des radiations électromagnétiques constantes et puissantes, soit en renonçant carrément à son projet, soit en limitant au strict minimum la puissance des émetteurs des compteurs Landis+Gyr et le nombre de fois où ils entreraient en activité dans le cadre normal de leurs activités de relève de la consommation électrique de ses abonnés - ce qui excluerait, par exemple, les cas où une interruption à distance de livraison d'électricité doit être effectuée.

Je recommande donc vivement à la Régie de l'énergie de prendre en considération les arguments et compromis possibles mis de l'avant dans cette lettre, ainsi que ceux soumis par les autres intervenants, individuels et institutionnels, manifestant leurs réserves ou leur franche opposition à ce projet d'Hydro-Québec. Il lui incombe surtout, à mon sens, de prendre en compte le phénomène croissant de l'électrohypersensibilité qui, telle une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes, menace la santé d'une tranche croissante de la population. Ces êtres humains qui subissent un perpétuel martyr dans notre environnement contaminé par un électrosmog toujours plus étouffant, et qui doivent parfois tout abandonner pour aller vivre en ermites dans les trop rares lieux encore à l'abri de cette insidieuse pollution électromagnétique, sont tels les canaries de mine qui, par leur mort, avertissaient jadis les mineurs d'un coup de grisou imminent. Ils sont tel des voyants avertisseurs qui nous informent d'un grave problème exigeant notre attention immédiate. Ne leur faites pas l'affront de les ignorer. Ne vous en lavez pas les mains comme Ponce Pilate. Les sacrifier sur l'autel de la rentabilité économique des Landis+Gyr de ce monde serait un choix désastreux pour lequel des centaines de milliers, voire des millions de Québécois et de Québécoises paieront chèrement de leur santé et de leur qualité de vie d'ici à peine quelques années.

Je vous remercie de votre attention et demeure à votre disposition si, d'aventure, vous avez besoin d'éclaircissements ou d'autres observations écrites de ma part.

Jean Hudon
globalvisionary@earthrainbownetwork.com

* * *

Références

1. WHO'S AFFECTED <http://www.justproveit.net/content/whos-affected>

TF1: Faut-il avoir peur des ondes électromagnétiques ?

[http://videos.next-](http://videos.next-up.org/TF1/EHS_Faut_il_avoir_peur_des_ondes_electromagnetiques_Pr_Dominique_Belpomme/24_02_2011.html)

[up.org/TF1/EHS_Faut_il_avoir_peur_des_ondes_electromagnetiques_Pr_Dominique_Belpomme/24_02_2011.html](http://videos.next-up.org/TF1/EHS_Faut_il_avoir_peur_des_ondes_electromagnetiques_Pr_Dominique_Belpomme/24_02_2011.html)

Création de zones refuge EHS en France (29 août 2009) http://videos.next-up.org/ReportagesTV/Creation_EHS_Zone_Refuge/29_08_2009.html

http://www.next-up.org/images/EHS_Nadine_DSC00598.jpg

http://www.next-up.org/images/Benedicte_EHS_DSC00603.jpg

Electromagnetic Hypersensitivity: Evidence for a Novel Neurological Syndrome

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21793784>

"Conclusion: EMF hypersensitivity can occur as a bona fide environmentally inducible neurological syndrome"

Voir aussi l'extrait du dossier médiatique « Ondes de choc », ainsi que la Préface du livre ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE, les articles TECHNOLOGIES SANS FIL ET SANTÉ, et LE QUOTIDIEN SOUS LES MICRO-ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES, et enfin, Le Syndrome des Micro-ondes : dossier scientifique, dans l'Annexe ci-après.

2. Si vous avez besoin d'avoir plus de détails sur ces conclusions scientifiques, je vous recommande la lecture de l'article *La protection contre les rayonnements des radiofréquences et des micro-ondes* disponible au <http://hesa.etui-rehs.org/fr/newsletter/files/2003-21p12-17.pdf>. Une simple recherche Google avec les mots "effets non thermiques des micro-ondes" vous donnera davantage de résultats.

3. http://fr.wikipedia.org/wiki/Sensibilité_électromagnétique

Faire aussi une recherche Google avec les mots "Syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques".

4. http://www.larevue.qc.ca/actualites_nouveau-dans-dossier-micro-ondes-n21741.php

"Le 27 mai 2011, l'Assemblée parlementaire européenne adoptait la résolution 1815

[<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta11/FRES1815.htm>] relativement aux dangers liés aux champs électromagnétiques et fixait le niveau d'exposition aux micro-ondes à un seuil maximal 10000 fois inférieur à celui en vigueur au Canada. Les villes de Toscane (Italie), Salzbourg (Autriche) et Valence (Espagne) appliquent elles aussi une limite d'exposition aux radiofréquences 10000 inférieure à celle en vigueur au Canada."

5. Rapport Omnibus - Perception à l'égard des nouveaux compteurs à distance d'Hydro-Québec (Octobre 2011) - <http://www.scfp2000.qc.ca/sondage.pdf>

6. Dans un éditorial daté du 18 septembre 2010 - *Dalton McGuinty's shocking admission* disponible au <http://www.torontosun.com/comment/editorial/2010/09/17/15392101.html> - on constate que la majorité des abonnés ontariens ont vu leur compte d'électricité augmenter en raison de la tarification plus élevée durant le jour que permet ces compteurs, ce qui démontre selon moi qu'un des principaux objectifs de l'adoption de cette nouvelle technologie par Hydro-Québec est de trouver le moyen de nous charger plus cher pour l'énergie qu'elle nous vend en appliquant une tarification modulée dite « Heure juste ». D'ailleurs Hydro-Québec ne s'en cache pas ainsi qu'on peut le lire dans le document *Demande de renseignements no 1 de la Régie à Hydro-Québec Distribution* disponible au http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/111/Documents/R-3770-2011-A-0005-DDR-DDR-2011_08_26.PDF -- « Le premier projet pilote a lieu depuis juin 2010 et se continue jusqu'en mai 2012. Il vise à tester l'intégration des données de consommation dans les systèmes d'Hydro-Québec et l'exactitude de la facture qui serait obtenue avec la nouvelle technologie. Ce projet pilote a lieu à St-Jean-sur-Richelieu, Val-d'Or, Sept-Îles et Trois-Rivières avec les 2 600 compteurs du **projet tarifaire Heure Juste**. » Pour plus de détails voir cette page Web du site d'Hydro-Québec : <http://www.hydroquebec.com/tarifs/heurejuste/pop-heure-juste.html>

7. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), organisme dépendant directement de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a déclaré le 31 mai que les champs électromagnétiques issus des RadioFréquences, qui incluent principalement ceux des communications mobiles, "peuvent-être cancérogènes pour l'homme". Tiré de http://www.next-up.org/pdf/CIRC_Les_rayonnements_des_telephones_mobiles_classes_potentiellement_cancerigenes_par_l_OMS_31_05_2011.pdf

En plus du cancer, d'autres effets sur la santé comme les maux de tête, des migraines, des nausées, des vomissements, des spasmes musculaires, des fourmillements dans les extrémités, des palpitations cardiaques, des étourdissements, de la fatigue chronique, des problèmes d'apprentissage, des états

dépressifs, des dommages à l'ADN et de l'insomnie ont été rapportés en lien avec le champ électromagnétique émis par ces compteurs.

8. http://fr.wikipedia.org/wiki/Principe_de_precaution

9. http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/111/Documents/R-3770-2011-C-ACEFO-0012-PREUVE-MEMOIRE-2011_10_26.PDF

10. <http://www.earthrainbownetwork.com/Archives2011/DerniersDeveloppements.htm#14>

11. La téléphonie mobile perturbe le comportement des abeilles <http://www.alerte.ch/etudes/4-presentation/76-la-telephonie-mobile-perturbe-le-comportement-des-abeilles.html>

Bees, Birds and Mankind Destroying Nature by 'Electrosmog' by bioscientist Ulrich Warnke

<http://broschuerenreihe.net/britannien-uk/brochure/bees-birds-and-mankind/index.html>

Effects of Wireless Communication Technologies - "According to the findings of this brochure, we are currently in the process of destroying in less than a few decades what nature took to create over millions of years. The outlook is all the more worrisome because it is not based on hypotheses and probabilities but the work of verifiable and reproducible effect mechanisms." (...) "Ulrich Warnke summarizes the findings of his brochure as follows:\n "Today, unprecedented exposure levels and intensities of magnetic, electric, and electromagnetic fields from numerous wireless technologies interfere with the natural information system and functioning of humans, animals, and plants. The consequences of this development, which have already been predicted by critics for many decades, cannot be ignored anymore. Bees and other insects vanish; birds avoid certain places and become disorientated at others. Humans suffer from functional impairments and diseases. And insofar as the latter are hereditary, they will be passed on to next generations as pre-existing defects." (...) "Animals that depend on the natural electrical, magnetic and electromagnetic fields for their orientation and navigation through earth's atmosphere are confused by the much stronger and constantly changing artificial fields created by technology and fail to navigate back to their home environments. Most people would probably shrug this off, but it affects among other one of the most important insect species: the honeybee."

Cellphone Towers EMR Damaging Biological Systems of Birds, Insects, Humans (October 25, 2011)

<http://www.activistpost.com/2011/10/cellphone-towers-emr-damaging.html>

(...) In September of 2010, the ministry established a 10-member committee under Bombay Natural History Society (BNHS) with director Asad Rahmani to study the impact of cellphone towers on birds and bees. The group of experts reviewed 919 studies performed in India and abroad regarding the effects of cellphone towers on birds, insects, animals, wildlife, and humans. What the group found was quite startling.

Electromagnetic radiation may play a role in the decline of animal and insect populations - Of the 919 studies, a staggering 593 showed the negative impact of mobile towers on birds, bees, humans, wildlife and plants. The experts even cited an international study that pinpointed cellphone towers as a potential cause in the decline of animal populations. They went on to say that there was an urgent need to focus more scientific attention on the subject before it was too late. CLIP

Cell towers killing sparrows, bees, says MoEF study

http://www.buergervelle.de/en/news/buergervelle_news.html?rel=stories/3323/

12. Voir *La Ville de Paris part en guerre contre les antennes-relais* (25.10.11)

http://www.lemonde.fr/technologies/article/2011/10/25/la-ville-de-paris-part-en-guerre-contre-les-antennes-relais_1593511_651865.html

Not-So-Smart Meters Overbilling Californians (5/03/2011)

<http://www.forbes.com/sites/williampentland/2011/05/03/not-so-smart-meters-overbilling-californians/>

Scores of consumers in California paid for more electricity than they actually used due to errors made by about 1,600 flawed "smart meters" installed by a major investor-owned utility. Ironically, the same "smart

meters" were at least partially paid for by California rate-payers with the expectation that the meters would reduce the price paid by end-users for electric power. I suspect the affected customers do not find the irony amusing. The utility, Pacific Gas and Electric Company, admitted yesterday that about 1,600 so-called "smart meters" had charged customers for phantom power. The meters, manufactured by Landis+Gyr, malfunctioned when they get too hot. CLIP

* * *

ANNEXE

« Il faut se rappeler le principe de base ; c'est à celui qui modifie l'environnement qu'il incombe de démontrer l'innocuité de son intervention. Le public est en droit de refuser toute modification de l'environnement dont l'innocuité n'est pas prouvée. »

- Daniel Parker (1974)

Ce qui suit est extrait du périodique Bruxelles en mouvements n°249 publié en juin 2011 - disponible au <http://issuu.com/iebxl/docs/bem249> - dans un dossier révélateur s'intitulant « Ondes de choc »

Un groupe de personnes, victimes de l'agression électromagnétique en Belgique, a établi il y a quelques années une liste de symptômes ressentis par des riverains d'antennes relais : sommeil perturbé, nervosité intérieure, hyperactivité, sifflements dans les oreilles, saignements du nez, irritabilité, hostilité, dépression, inquiétude, anxiété, difficultés de se concentrer, d'apprendre, de mémoriser, douleurs rhumatismales et articulaires, pressions et tensions au crâne, tensions à l'arrière de la tête, dans la nuque et les épaules, picotements, tremblements, douleurs sourdes dans le corps, altération des sensations de toucher, serremments au niveau du ventre, troubles cardiaques et vasculaires, altérations de la vue, membres qui dorment (...)

Cette inquiétante énumération résulte d'observations personnelles, au sein de parcours longs et d'expériences douloureuses aboutissant à la compréhension des causes des troubles physiques. «Ces symptômes ne sont pas systématiques et ils s'installent de manière pernicieuse, nécessitant une réelle attention pour s'en rendre compte. Ils varient d'une personne à l'autre, peut-être pour des raisons physiologiques, peut-être en fonction de leur sensibilité ou leur capacité à écouter ce qui se passe à l'intérieur de leur corps»[www.electrosensible.org]. Perturbant totalement le quotidien, le développement de ces symptômes représente une véritable catastrophe personnelle.

Si cette sensibilité varie selon chacun, l'une des premières manifestations physiques consiste souvent en de graves insomnies, inexplicables pour l'individu. Cette incapacité chronique à dormir entraîne un rythme de vie totalement déstructuré, aux inévitables implications dans la vie quotidienne, tant en termes de vie professionnelle que de vie sociale. Par ailleurs, ces personnes doivent vivre avec un bourdonnement électrique permanent dans le cerveau, partout où un accès aux réseaux de téléphonie mobile est assuré. Ce dernier trouble peut également parfois s'accompagner d'acouphènes aigus, lors d'une plus grande proximité avec les sources d'émission de micro-ondes, que ce soit l'axe direct d'une antenne, une borne wi-fi, ou encore un téléphone mobile. Cette situation, éreintante, ne permet aucun répit dans notre actuelle société technophile.

En société, les personnes touchées par le syndrome doivent en effet se confronter des dizaines de fois par jour avec les machines créant la souffrance. Il est de plus en plus difficile, par exemple, d'aller boire un verre sans apercevoir sur la vitre de l'établissement la fière inscription «wi-fi gratuit». Il est également impossible de voyager sans devoir s'inquiéter de l'état sanitaire de l'atmosphère sur le lieu de destination. La vie professionnelle n'est parfois plus envisageable, les lieux de travail étant saturés d'engins sans fil.

Cette situation a bien entendu des répercussions sur le stress et le moral. Comment tenir le coup, en effet, lorsque nulle part le corps ne peut évoluer dans une atmosphère saine ? Les technologies sans fil poussent donc leurs victimes vers un isolement total, car s'il est aujourd'hui impossible d'échapper aux micro-ondes, il s'agit tout de même d'éviter au maximum de s'y confronter directement. Certaines personnes se barricadent

dans leur logement, en installant des protections avec des matériaux extrêmement coûteux, qu'il s'agisse de peintures spéciales ou de rideaux métallisés freinant les rayonnements, d'autres doivent se résoudre à dormir dans des cages de Faraday. Devoir prendre ces mesures représente un scandale inédit, revenant à se fabriquer une petite bulle d'air sain, dans une atmosphère générale malsaine, saturée de micro-ondes électromagnétiques propulsées sciemment dans notre environnement.

Et outre les rayonnements de la téléphonie mobile, les logements sont également envahis par ceux des installations privées des voisins, qu'ils émanent de téléphones DECT émettant 24h/24 ou de bornes wi-fi, jamais éteintes. En plus de l'agression physique que ce fait social provoque, il s'agit également d'une totale aberration énergétique : de l'électricité est projetée dans l'air en permanence !

L'institution hospitalière n'est pas préservée, et comprend ses propres réseaux internes de téléphonie sans fil ou de wi-fi, entraînant une souffrance accrue en cas d'hospitalisation. Ces personnes doivent parfois se confronter au scepticisme du monde médical, qui refuse encore souvent de reconnaître les symptômes, ou n'est simplement pas informé de la situation. Les médias de masse présentent pourtant régulièrement le témoignage de personnes évoquant leur expérience au contact des technologies sans fil, une médiatisation qui semble cependant n'entraîner, au sein de la population, aucune prise de conscience et aucun changement des pratiques technologiques.

Les personnes touchées, plutôt que les considérer comme des voyants d'alerte au sujet de l'inconscience actuelle et de la dangerosité de cette société du sans fil, sont simplement poussées sur le côté. Alors qu'elles sont victimes d'une agression, on leur colle une étiquette : «électrohypersensibles». Depuis quelques années, l'Organisation Mondiale de la Santé définit précisément cette affection et les symptômes décrits ici, sans toutefois préconiser de mesures de santé publique visant à rendre une vie normale aux victimes, et à enrayer la progression de leur nombre. Nous assistons, en direct, à la banalisation d'un nouveau syndrome évitable.

Aujourd'hui, les estimations de la population concernée à des degrés divers par ce syndrome évoquent jusqu'à 10%. Dès lors qu'aucune campagne d'information du public n'est entreprise, et que les pouvoirs publics et privés continuent sans fin d'installer leurs engins, il semble inévitable que le nombre de victimes des industriels du sans fil va continuer à grimper. Quel pourcentage devra être atteint pour que les autorités belges prennent des mesures de santé publique ?

Ce texte est une présentation succincte de ce que peut représenter la vie quotidienne des victimes des industriels du sans fil. Vous pourrez découvrir un texte-témoignage complet et diffusé par épisodes successifs, intitulé « L'air est chargé d'électricité », dans la lettre d'information d'IEB au <http://www.ieb.be/-L-air-est-charge-d-electricite-> et sur <http://www.ieb.be>.

* * *

Tiré de : http://www.acqu.be/IMG/pdf_technologie_sans_fil_et_sante.pdf

Jean PILETTE Docteur en médecine

Préface de Jean-Luc GUILMOT Bio-ingénieur

ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE, TECHNOLOGIES SANS FIL ET SANTÉ

Préface

L'ouvrage du Dr Jean Pilette que vous avez entre les mains constitue une des meilleures synthèses réalisées à ce jour sur l'état des connaissances scientifiques en matière de nuisances électromagnétiques liées aux technologies dites « sans fil », dont nous sommes chaque jour un peu plus entourés.

Interpellé dans sa pratique quotidienne de médecin généraliste par les observations faites sur ses patients, le Dr Jean Pilette a cherché à comprendre les nuisances des micro-ondes utilisées par les technologies sans fil.

Grâce à une analyse approfondie des études publiées dans des revues scientifiques à comité de lecture, plus de 700 publications référencées, il jette une lumière nouvelle sur ces nuisances.

Dans un style clair, précis et accessible, destiné tant au profane qu'au professionnel de la santé, ce livre aborde d'une certaine manière la question universelle de la connaissance.

Comment juger ?

Comment se forger une opinion, assaillis que nous sommes par tant d'informations parfois contradictoires ?

Comment ne pas tomber dans le piège de l'absence de consensus scientifique, porte ouverte à tous les immobilismes, immobilismes dont on a vu et continue de voir les conséquences tragiques dans des domaines aussi différents que ceux de l'amiante, du tabac ou, plus récemment, du changement climatique ?

Réalise-t-on assez que l'insistance sur la preuve absolue - que la plupart des gens considèrent en première analyse comme raisonnable - est un stratagème couramment utilisé par quantité de lobbies pour exiger l'impossible ? Réalise-t-on, par exemple, que dans la relation entre tabac et cancer subsiste encore aujourd'hui un élément d'incertitude et que nos connaissances ne sont jamais aussi abouties que ce que les instances médicales voudraient nous faire croire ? Réalise-t-on que lorsque les représentants de l'industrie demandent la preuve absolue du pouvoir cancérigène des rayonnements non ionisants, ils savent qu'il est hautement probable que leur demande n'aboutisse jamais ?

Peut-on d'ailleurs faire une égale confiance à des recherches financées par l'industrie, par des pouvoirs publics ou par des organisations caritatives ?

Dans un contexte de mondialisation et de pression concurrentielle, allié à l'attrait des possibilités multiples de développement de nouveaux marchés, les yeux rivés sur les résultats trimestriels voire mensuels, réalise-t-on suffisamment l'ampleur des moyens déployés par des lobbies pour retarder le plus longtemps possible la divulgation d'effets sanitaires néfastes évidents ?

Le temps, c'est de l'argent.

Encore une fois, on l'a vu avec l'amiante, le tabac ou le changement climatique, l'entretien d'une certaine confusion scientifique répond à des justifications économiques et fait souvent partie intégrante de stratégies industrielles.

Face à l'évolution inquiétante de nombreux tableaux pathologiques, est-il acceptable de décider de ne rien décider sur base d'une analyse superficielle, partielle et souvent confuse de l'état de la connaissance ?

Réalise-t-on assez le drame de la situation à laquelle nous sommes confrontés en matière de nuisances électromagnétiques pour lesquelles des normes d'exposition aux radiations des micro-ondes n'ont été élaborées que sur base de leur seul effet thermique - le plus simple de leurs effets qu'il est possible d'analyser à partir d'expériences de laboratoire effectuées sur des modèles extrêmement simplifiés du vivant - quand on connaît l'ubiquité et la complexité des phénomènes électromagnétiques qui régissent nombre de processus vitaux ?

Est-il juste dans une société démocratique de prendre sciemment le risque - aujourd'hui connu de tous ceux qui s'informent sérieusement - de porter atteinte à l'intégrité physique et à la santé des personnes sous prétexte que, malgré l'impressionnante accumulation d'évidences de nuisances rapportées et publiées, on n'en mesure pas encore parfaitement l'étendue ... et que des recherches complémentaires sont nécessaires ?

Cet argument des recherches complémentaires n'est-il pas équivoque ? Ne cherche-t-on pas, par cet argument, à repousser le plus longtemps possible les décisions « douloureuses » et à maintenir le statu quo ? L'historique de la prise de conscience des risques de l'amiante et les man'uvres de l'industrie, des années

durant, pour décrédibiliser les résultats des recherches qui lui étaient défavorables sont à ce niveau particulièrement éclairants.

Il est peu de domaines où des recherches complémentaires ne soient nécessaires et ne le restent longtemps, tant les limites de nos connaissances sont sans cesse élargies par les découvertes de la complexité du fonctionnement des êtres vivants et de leur environnement. C'est là que le principe de précaution prend tout son sens, en particulier quand des faisceaux d'indices attestent de l'existence potentielle de risques majeurs.

Est-il d'autre part normal qu'aussi peu d'études épidémiologiques concernant les nuisances des antennes relais de téléphonie mobile sur les êtres vivants (plantes, animaux, hommes) aient été engagées alors que la plupart des études épidémiologiques, déjà publiées dans des revues scientifiques à comité de lecture, pointent vers des nuisances sanitaires ?

Est-il acceptable que l'Organisation Mondiale de la Santé ne puisse apporter de réponse à ces questions mais qu'elle continue à émettre des avis officiels « rassurants » ? Ces avis font pourtant le grand écart avec la réalité des résultats rapportés par de nombreuses publications scientifiques, y compris celles référencées sur sa propre base de données en ligne, cette base de données de l'OMS étant par ailleurs - et c'est un comble - loin d'être tenue à jour.

Est-il normal que des publications de synthèse sur la question, réalisées par différents comités officiels, acceptent sans beaucoup d'esprit critique les résultats des études négatives alors qu'elles tendent à systématiquement critiquer les études rapportant des résultats positifs ? Toutes ces études sont pourtant passées par les fourches caudines de sévères comités de lecture.

Est-il acceptable de s'entendre dire sans sourciller que, étant donné que la reproduction constitue une condition pour fournir des preuves scientifiques probantes d'un phénomène, et que la reproduction d'expériences sur des personnes soumises à des radiations électromagnétiques n'aboutit pas toujours aux mêmes résultats, aucune conclusion ne peut être tirée ... si ce n'est bien sûr celle de continuer à pouvoir impunément déployer des réseaux de technologies sans fil ?

Chaque personne est unique et dans ce domaine encore plus que dans d'autres, la réalité est infiniment plus complexe que celle d'un simple verre d'eau qui bout de façon parfaitement reproductible à 100°C, dans des conditions précises d'expérimentation.

Que l'on se rappelle en tous cas que l'industrie de la téléphonie mobile a connu une expansion qu'aucune autre industrie n'a connue dans l'histoire de l'humanité. En un peu plus d'une décennie, le marché est arrivé à plus de 2 milliards de téléphones mobiles en service et l'on parle d'atteindre dans un avenir proche 3 voire 4 milliards d'unités.

Que l'on se rappelle aussi que cette technologie n'a en aucune façon fait l'objet d'études d'impact approfondies sur le vivant avant sa mise sur le marché.

Il est toujours douloureux de revenir sur de mauvaises décisions. C'est d'autant plus difficile si le secteur concerné représente un poids économique considérable et si les Etats sont juges et parties.

Je forme en tous cas le vœu que toute personne, qu'elle soit décideur, scientifique, journaliste ou simple citoyen, évite de s'exprimer sur cette question essentielle de société, avant de s'être donné la peine - et le plaisir - de prendre connaissance du contenu de cet excellent ouvrage !

Bonne lecture.

Jean-Luc Guilmot Bio-ingénieur & MBA

Voir aussi:

Champs électromagnétiques et santé publique: téléphones portables (Juin 2011)

[Tiré du site de l'Organisation mondiale de la santé]

<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs193/fr/>

Principaux faits

L'usage du téléphone portable est généralisé et on estime à 4,6 milliards le nombre des abonnés dans le monde. Les champs électromagnétiques produits par les téléphones portables sont classés par le Centre international de Recherche sur le Cancer dans la catégorie des cancérogènes possibles pour l'homme. Des études visant à évaluer plus complètement les effets potentiels à long terme de l'utilisation des téléphones portables sont actuellement en cours. *L'OMS procédera d'ici à 2012 à une évaluation formelle du risque pour tous les effets sur la santé dus à une exposition à des champs de radiofréquences.* Les téléphones portables ou mobiles font désormais partie intégrante des télécommunications modernes. Dans de nombreux pays, plus de la moitié de la population utilise un téléphone portable et le marché s'accroît rapidement. À la fin de 2009, on estimait à 4,6 milliards le nombre d'abonnés dans le monde. CLIP

5 milliards d'abonnés au téléphone mobile dans le monde ! (31 janvier 2011)

<http://www.infowebo.com/5-milliards-dabonnes-au-telephone-mobile-dans-le-monde.html>

* * *

Tiré de : <http://www.ieb.be/Une-definition-officielle>

LE QUOTIDIEN SOUS LES MICRO-ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Une définition officielle

Après des années de négationnisme des autorités sanitaires sur la réalité des effets biologiques des technologies sans fil, les symptômes sont décrits dans une définition émanant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

« La sensibilité vis-à-vis des champs électromagnétiques a reçu la dénomination générale : "Hyper Sensibilité Electromagnétique" ou EHS. Elle comprend des symptômes exprimés par le système nerveux comme les maux de tête, la fatigue, le stress, les troubles du sommeil, des symptômes cutanés comme des picotements, des sensations de brûlure, des démangeaisons, des douleurs et des crampes musculaires ainsi que beaucoup d'autres problèmes de santé. Quelles que soient les causes, la sensibilité électromagnétique est un problème invalidant pour les personnes qui en sont affectées, alors que le niveau de Champs ElectroMagnétiques dans leur environnement n'est habituellement pas plus élevé que celui rencontré dans le cadre de vie normal. »

L'un des auteurs du rapport établissant cette définition, Michaël Repacholi, est précisément la personne placée à la tête du département « Champs Electromagnétiques » de l'OMS entre 1995 et 2005, années cruciales d'imposition de la téléphonie mobile. Avant d'occuper ce poste, ce monsieur fut plusieurs fois engagé par des industries de l'électricité, et utilisa en outre des apports financiers provenant des industriels de la téléphonie mobile. Le même monsieur est également à l'origine de la création de l'ICNIRP, acronyme anglais de la « Commission Internationale sur la Protection des Radiations Non-Ionisantes », organisation privée conseillère de l'OMS en matière de normes d'exposition des populations. La boucle est bouclée. En novembre 2006, deux ans après la publication de cette définition, monsieur Repacholi, quittant son poste à l'OMS, affirme dans la revue américaine *Environment Health Perspectives*, que « l'exposition du public aux niveaux de radiofréquence autorisés pour la téléphonie mobile et les antennes relais n'est pas susceptible d'affecter la santé humaine de façon négative ».

Cette définition et cette déclaration, du même personnage à un poste-clef, nous confirme le chemin sur lequel nous sommes engagés : la mise en place et l'habitude du public à une nouvelle situation sanitaire dangereuse. Elles ont pour effet de stigmatiser les voix, de plus en plus nombreuses, exprimant les effets biologiques des micro-ondes, sans remettre en cause les radiations causant le problème invalidant. L'OMS évoque à cette occasion le cadre de vie normal. Est-il réellement nécessaire de rappeler à cette organisation

qu'un cadre de vie correspondant à ces termes serait totalement dénué de micro-ondes artificielles, comme ce fut le cas durant de nombreux millénaires sur cette planète ?

Si l'on comprend bien la nécessité de désigner les états physiques et les symptômes, le mot « électrohypersensible » a également la vertu de retourner la situation, et de faire porter la responsabilité des maux sur le corps marqué par les effets, évacuant totalement l'agression extérieure et le problème de société. Dans une situation où, d'un côté le grand public et le monde médical ne font l'objet d'aucune campagne d'information spécifique sur les risques, et que d'un autre côté on laisse carte blanche aux industriels pour déployer le plus largement possible leurs produits dans notre environnement, la conséquence directe évidente est une simple banalisation de la situation de ces victimes du sans-fil.

Gérald Hanotiaux

* * *

Tiré de : http://www.robindestoits.org/Le-Syndrome-des-Micro-ondes-dossier-scientifique_a228.html

Le Syndrome des Micro-ondes : dossier scientifique

L'interaction des CEM (champs électromagnétiques) des HyperFréquences (micro-ondes) avec le métabolisme bioélectromagnétique humain génère le syndrome dit des micro-ondes ou syndrome des HyperFréquences. Le syndrome des micro-ondes est caractérisé par des mécanismes et des effets en phase d'alarme et de résistance :

1er cas, la phase d'alarme : Le cerveau soumis à une stimulation ponctuelle de rayonnements électromagnétiques artificiels de type micro-ondes déclenche des réactions spécifiques de l'organisme impliquant des réponses neuronales, neuroendocrines, métaboliques et comportementales.

A - Ces réponses se classent dans le schéma général d'adaptation au stress d'un individu, ceci de manière plus ou moins adaptée.

B - La prise en charge de l'élément stressor (l'irradiation) se réalise par :

- le Système Nerveux Central (SNC),
- le Système Nerveux Périphérique (SNP),
- le Système Endocrinien (SE).

Ces réponses se divisent en 3 stades :

- 1 - Réception du stressor par les organes sensoriels et leurs innervations afférentes.
- 2 - Programmation de la réaction au stress au niveau du cortex et du Système Limbique (SL) (amygdale, bulbe olfactif, hippocampe, septum, corps mamillaire...). le couple Cortex/SL est un système d'analyse comparative utilisant comme banque de données des "souvenirs" issus d'expériences. Ainsi, le cerveau compare la situation nouvelle à des expériences passées afin d'élaborer une réponse adaptée.
- 3 - Déclenchement de la réponse de l'organisme via l'amygdale et l'hippocampe qui agissent sur l'hypothalamus et la formation réticulée du tronc cérébral afin d'activer le Système Nerveux Végétatif (SNV) et le SE (glandes surrénales). L'amplitude de l'alarme est régulée par le Système Limbique (SL).

2ème cas, la phase de résistance : Suite à la phase d'alarme, si l'exposition à l'élément stressor persiste même à faibles doses (ex : irradiation par les antennes relais) ou devient chronique (ex : irradiation d'un utilisateur en addiction au téléphone mobile qui ne respecte pas l'autorégulation du corps par rapport à l'indice DAS de son mobile), il résulte que l'hypothalamus, etc ... vont analyser ces stress constants et activer la sécrétion des diverses hormones, ...

Malheureusement, en règle générale l'humain soumis exposé à ce type de rayonnements artificiels ne possède pas dans son "répertoire cognitif" de stratégie préétablie pour se défendre efficacement contre ce type d'agression, donc la stimulation hypothalamique entraîne une réponse générale stéréotypée inappropriée à ce type d'agression, ... ce qui souvent en accroît l'impact négatif, (affaire du collège de Chabeuil, France).

- Concernant le métabolisme de certaines personnes cela va bien "se passer " temporairement pendant une période pouvant atteindre quelques jours à plusieurs décennies, néanmoins leurs capital santé est tout de même rapidement hypothéqué. Des pathologies "habituelles" apparaissant vers le troisième âge, risquent d'apparaître précocement telle que la maladie d 'Alzheimer.

- Concernant le métabolisme de toutes les personnes en états de faiblesses (malades, âgées), foetus, bébés, etc ..., il se produit un épuisement rapide et une dérégulation de tous les systèmes nerveux et endocrinien, donc de l'ensemble du système immunitaire. L'organisme étant "dépassé", l'épuisement est atteint, de plus cet état est un terrain favorable à des sécrétions élevées en glucocorticoïdes qui ont un effet suppresseur sur l'immunité, ...

Ceci va favoriser (être co-promoteur) et déclencher l'apparition d'un certains nombres de pathologies connues, c'est l'aboutissement de ce mécanisme que l'on appelle le syndrome des micro-ondes.

Pathologies courantes résultantes du syndrome des micro-ondes (liste non exhaustive) :

- Syndrome dystonique cardiovasculaire :bradycardie, tachycardie, hyper/hypotension, athérosclérose ...

- Syndrome diencéphalique chronique : somnolence, insomnie, difficultés de concentration, vertiges, troubles sensoriels, pertes de concentration, fatigue chronique.

- Syndrome asthénique chronique : fatigabilité, nausées, céphalées, anorexie, irritabilité, stress, dépression, suicide.

- Pathologies cancéreuses : leucémies, glutathion et mélanome, cancers du sein, ... (dossier InVS)

- Pathologies dermatologiques : irruptions cutanées diverses, dermatites, dermatoses, eczéma, psoriasis ...

- Pathologies dopaminergiques : parkinson, les jambes sans repos, perte de sensibilité des 4 membres, bras serrés au réveil, crampes dans les membres, ...

- Pathologies immunitaires: modification de la formule sanguine (taux élevé de lymphocytes), etc ...

- Symptôme d'hypersensibilité : préalablement attribué à une perturbation psychologique !

- Pathologie pré et post-natale : forte prématurité (souvent avant ou vers l'âge gestationnel), foetopathies "toxiques", fausses couches, retard de croissance, biométries, modification du génotype, puis modification pubertaires (dont baisse QI associé à l'ouverture de la BHE).

- Pathologie procréative : Diminution drastique du sperme (infertilité)...

- Pathologie hypogonadisme : Hormone testostérone, Diminution drastique de la libido.

- Pathologie cerveau : Tumeurs, Ouverture de la BHE (Barrière Hémato Encéphalique), perturbation de l'électroencéphalogramme, ...

- Pathologies courantes : perturbations auditives, visuelles, saignements de nez, commissures des lèvres blessées, saignements de gencives, fibromyalgie, allergies, asthme, névralgies dentaires, etc ...

- Pathologies psychiques : indifférence, introversion, passivité, résignation, dépression et anorexie mentale, ... suicide, ... et activité cérébrale (contrôle comportemental).
- Troubles du comportement (socio-professionnel) : irritabilité, inconfort, et ... risque d'accident accru, stress, dépression, suicide.

(*) Pierre Le Ruz, docteur en physique et en physiologie animale, directeur scientifique du CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements électromagnétiques), expert accrédité par le Parlement Européen et Consultant du Conseil de l'Europe.

Voir aussi...

Dr Pierre Le Ruz - Syndrome des micro-ondes (vidéo - 2 min 32 sec)

http://www.dailymotion.com/video/x65422_dr-pierre-le-ruz-syndrome-micro-ond_news

Le Syndrome des micro-ondes - par les Dr Claude Monnet et Pierre le Ruz <http://next-up.org/pdf/LeSyndromedesMicroOndesVersion012007Fr.pdf>

Mécanismes : LES CEM ET LA MEMBRANE CELLULAIRE

La Polarisation-Dépolarisation de la Membrane - Action sur les Ions Calcium

<http://www.next-up.org/pdf/CsifCemMecanismeActionMembraneIonsCalcium.pdf>

Consultations in primary care for symptoms attributed to electromagnetic fields - a survey among general practitioners

<http://www.biomedcentral.com/1471-2458/6/267>

Une récente (2006) et vaste étude de terrain vient d'être publiée par l'Office Fédéral de la Santé Publique Suisse portant la consultation de 342 médecins généralistes : elle attribue au minimum cinq pour cent de symptômes de la population aux irradiations des champs électromagnétiques.

The Biological Effects of Weak Electromagnetic Fields (2007)

http://www.radiationresearch.org/pdfs/goldsworthy_bio_weak_em_07.pdf

What the power and telecoms companies would prefer us not to know

There have been many instances of harmful effects of electromagnetic fields from such seemingly innocuous devices as mobile phones, computers, power lines and domestic wiring. They include an increased risk of cancer, loss of fertility and unpleasant physiological symptoms. The power and mobile phone companies, hoping to avoid litigation, often assert that because the energy of the fields is too low to give significant heating, they cannot have any biological effect. However, the evidence that electromagnetic fields can have "non-thermal" biological effects is now overwhelming. In this article, I will explain how these effects arise. I have included key references that should enable the more inquisitive reader to delve deeper.

* * *

Vous pouvez enfin consulter les 3 pages Web suivantes contenant ce que j'ai compilé jusqu'ici à ce sujet :

Dossier des compteurs 'intelligents' - Une nouvelle menace environnementale (30 mars 2011)

<http://www.earthrainbownetwork.com/Archives2011/NouvelleMenace.htm>

Compteurs 'intelligents' : Importante requête adressée à Hydro-Québec - avec plusieurs ajouts subséquents (28 mai 2011)

<http://www.earthrainbownetwork.com/Archives2011/ImportanteRequete.htm>

Compteurs intelligents : Derniers développements (30 septembre 2011)

<http://www.earthrainbownetwork.com/Archives2011/DerniersDeveloppements.htm>